

Garantie limitée du fabricant

À lire attentivement avant l'achat et l'installation du produit



RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE / INSTALLATEUR

Le propriétaire et l'installateur sont seuls responsables de s'assurer que l'installation est réalisée conformément à toutes les instructions écrites du fabricant, aux codes du bâtiment applicables et aux normes reconnues de l'industrie.

Le propriétaire et l'installateur doivent également s'assurer que le produit choisi convient à l'application prévue et que toutes les conditions du chantier sont conformes avant le début de l'installation.

Avant l'installation, chaque planche doit être soigneusement inspectée sous un éclairage adéquat afin de déceler tout défaut visible, notamment en ce qui concerne la couleur, le lustre, les dimensions, la texture, la finition, le système de verrouillage et l'apparence générale. Toute planche présentant un défaut visible ne doit pas être installée.

L'installation doit être effectuée par un professionnel qualifié possédant une expérience dans la pose de planchers laminés.

Ce produit est fabriqué conformément aux normes de l'industrie, lesquelles autorisent une tolérance maximale de 5 % pour les variations naturelles ou de fabrication.

L'installation de toute partie du plancher constitue une acceptation complète du produit en ce qui concerne tous les défauts visibles. Aucune réclamation portant sur des défauts visibles découverts après l'installation ne sera acceptée.

Le propriétaire et l'installateur sont seuls responsables de s'assurer que :

- le sous-plancher respecte les exigences de planéité, de solidité et d'humidité;
- la dalle de béton est complètement mûrie et présente un taux d'humidité acceptable;
- un pare-vapeur approprié est installé lorsque requis;
- seules les sous-couches, membranes et accessoires approuvés par le fabricant sont utilisés;
- les espaces de dilatation, moulures de transition et joints de mouvement exigés sont installés;
- les armoires, îlots, cloisons ou tout autre élément fixe n'empêchent pas le mouvement naturel du plancher, sauf autorisation écrite du fabricant;
- le produit a été correctement acclimaté avant l'installation;
- tout système de chauffage radiant respecte les exigences du fabricant.

Le non-respect de l'une ou l'autre des instructions d'installation annule immédiatement la présente garantie.

GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT

En plus de la garantie légale prévue par les lois applicables, le fabricant offre une garantie limitée contre l'usure par abrasion pour la période indiquée sur l'emballage du produit, sous réserve des conditions suivantes.

Afin de préserver vos droits, vous devez conserver votre preuve d'achat originale ainsi qu'une copie des instructions d'installation.

Aux fins de la présente garantie, l'abrasion correspond à l'usure complète de la couche décorative sur une surface minimale de 1 cm².

Sont notamment exclus de cette définition :

- les égratignures;
- les éclats;
- les bosses;
- l'usure des arêtes;
- les variations de lustre;
- les marques causées par les meubles, roulettes ou talons hauts;
- les dommages au système de verrouillage;
- le gonflement ou les déformations;
- les dommages causés par l'eau au-delà de la résistance à l'eau prévue pour le produit.

La garantie s'applique uniquement lorsque le produit est installé et entretenu conformément aux instructions du fabricant et utilisé dans des conditions normales d'usage résidentiel ou commercial léger autorisé.

Les produits installés dans des endroits humides tels que salles de bains, saunas, bains vapeur ou autres environnements similaires sont exclus, sauf si le produit est spécifiquement conçu et approuvé pour ces applications.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être présentée à votre détaillant d'origine dans les 30 jours suivant la découverte du défaut.

La réclamation doit comprendre :

- la preuve d'achat originale;
- l'identification du produit;
- le code de production inscrit au dos des planches;
- une description détaillée du problème;
- des photographies lorsque possible.

Le fabricant se réserve le droit d'inspecter l'installation ou de mandater un expert indépendant avant d'accepter une réclamation.

L'absence des renseignements demandés peut entraîner le refus de la réclamation.

RECOURS DU FABRICANT

Si une réclamation est jugée recevable, le fabricant pourra, à son entière discrétion :

réparer la partie défectueuse;
fournir des matériaux de remplacement;
remplacer le produit par un modèle équivalent si le produit original n'est plus disponible.

La responsabilité du fabricant est strictement limitée à la valeur de remplacement des matériaux de plancher jugés défectueux.

Les produits de remplacement peuvent présenter de légères différences de couleur, de texture ou de fini en raison des variations normales de fabrication.

Toute intervention effectuée dans le cadre de la garantie ne prolonge pas la durée initiale de celle-ci.

Garantie limitée du fabricant

À lire attentivement avant l'achat et l'installation du produit



EXCLUSIONS DE GARANTIE

La présente garantie ne couvre pas notamment :

les produits vendus tels quels (« As Is »), en liquidation ou sans garantie;
toute installation non conforme;
le non-respect des instructions d'installation;
une acclimatation inadéquate;
un entreposage inadéquat;
une préparation inadéquate du sous-plancher;
un excès d'humidité du sous-plancher;
les mouvements structuraux du bâtiment;
les fissures ou mouvements de la dalle de béton;
un sous-plancher non conforme aux exigences de planéité;
l'absence de pare-vapeur lorsque requis;
l'utilisation de membranes ou sous-couches non approuvées;
l'absence des espaces de dilatation requis;
l'absence de moulures de transition;
l'installation sous des armoires, îlots ou autres éléments fixes sans approbation du fabricant;
les inondations;
les fuites de plomberie;
les fuites provenant d'appareils ménagers;
l'eau stagnante au-delà de la période de résistance à l'eau du produit;
les dommages causés par les animaux;
les incendies;
les produits chimiques;
les matériaux abrasifs (sable, gravier, etc.);
la mauvaise utilisation, la négligence ou les abus;
les dommages causés par les impacts;
les dommages causés par le déplacement des meubles;
les talons hauts ou chaussures à crampons;
la décoloration naturelle causée par les rayons UV;
les variations normales de lustre;
le vieillissement normal du produit;
tout défaut visible avant l'installation.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le fabricant ne pourra en aucun cas être tenu responsable :

des frais de main-d'œuvre;
des frais de démontage;
des frais de réinstallation;
des frais de disposition des matériaux;
des frais de transport;
des frais d'entreposage;
de la perte de jouissance;
des pertes de revenus;
des pertes d'exploitation;
des frais d'hébergement;
des dommages accessoires;
des dommages indirects;
des dommages consécutifs;
des dommages punitifs.

En aucun cas la responsabilité totale du fabricant ne pourra excéder le prix d'achat initial des matériaux de plancher jugés défectueux.

FORCE MAJEURE

Le fabricant ne pourra être tenu responsable des dommages ou défaillances résultant d'événements indépendants de sa volonté, notamment :

les inondations;
les tremblements de terre;
les ouragans;
les tornades;
les incendies;
l'humidité excessive;
les mouvements structuraux;
l'affaissement des fondations;
les catastrophes naturelles;
les mesures gouvernementales;
tout autre événement de force majeure.

TRANSFÉRABILITÉ

La présente garantie s'applique uniquement à l'acheteur original du produit et n'est pas transférable, sauf disposition contraire prévue par les lois applicables.